

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 19/04/2024 à 04:04 **

Ref :

Durée : 1 jour

Tarif : 700 €HT

Bilan

Savoir effectuer **CONCRETEMENT** les opérations budgétaires et comptables d'une Maison de Retraite en se servant d'une part d'un compte administratif et d'autre part d'un compte de gestion

Rappel des notions de bases

- Définition
- L'actif
- L'actif circulant
- Les comptes de régularisation d'actif
- Le passif
- Les capitaux propres
- Les provisions pour risques (compte 151) et les provisions pour charges (comptes 157 et 158)
- Les dettes
- Les comptes de régularisation du passif

Application pratique par l'établissement d'un bilan en se servant du cadre réglementaire conforme aux instructions comptables de la Direction Générale des Finances Publiques du MINEFI.

Cet atelier pratique de formation sur Bilan permettra au stagiaire de :

1. Valider, actualiser et approfondir ses connaissances en la matière à l'aide D'une série de cas pratiques par item traité.
2. Résoudre les principales difficultés pratiques rencontrées
3. Sécuriser le traitement des opérations comptable en appliquant les dernières dispositions.

A la fin de la formation une synthèse de bonne pratique opérationnel est remis à chaque participant et pour valider les acquis nous mettons en place les évaluations suivantes :

1. A chaud, via un QCM en fin d'atelier,
2. A froid via email, 90 jours après l'action de formation afin de valider le transfert des acquis en situation de travail

Public

Personnel des services comptables et financiers (du chef de service au « praticien de base »).